

218C0959
FR0000044612-DIV10

30 mai 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

AFONE PARTICIPATIONS

(Euronext Paris)

Le 29 mai 2018, la société AFONE PARTICIPATIONS a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat par la société de ses propres actions qu'elle envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres AFONE PARTICIPATIONS sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 29 mai 2018 par la société AFONE PARTICIPATIONS.